Garde alternée de mon fils opposition du père

Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaite obtenir la garde exclusive de mon fils et le changer d'établissement scolaire. Son père s'y oppose. Que dois-je faire ? quels sont mes moyens d'actions ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Sur quels arguments vous appuyez vous pour solliciter une garde exclusive?
Pour quelle raison le père s'oppose au changement d'établissement?
Par ailleurs, il convient de savoir que quand bine même vous auriez la garde exclusive vous ne pourriez changer votre enfant d'établissement sans l'accord du père.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Je viens d'obtenir une proposition de travail dans une autre ville et si j'accepte ce travail je souhaiterais que mon fils de 4 ans vienne vivre avec moi. Pour des raison de proximité, mon ex compagnon ne souhaite pas que son fils change d'école et vive à plus de 30 kms de chez lui.
Actuellement, mon fils est scolarisé à à sainte christie dans le gers et je vis à Auch et je fais 120 kms par jour pour accompagner et aller chercher mon fils à l'école alors que son père n'a que 10 kms à faire...La plupart du temps ce sont les parents de mon ex-compagnon qui s'occupent de mon fils.

Merci d'avance de votre aide

Bien à vous

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Pardonnez moi mais je n'ai pas bien compris. Avez vous la garde principale de votre fils?

Cordialement

Par Visiteur

Je n'ai pas la garde principale de mon fils...Pour l'instant c'est une entente à l'amiable... (sous la pression de mon ex compagnon et pour éviter des certains tensions et des discussions sans fin, j'ai accepté que mon fils soit scolarisé près de son lieu d'habitation)...
Aucune décision juridique n'a été prise.

Mon ex compagnon ayant eu vent de mes projets a saisi le JAF afin d'obtenir une garde alternée.

Il a constitué un dossier dans lequel figure diverses attestations (ses parents, belle-mère) qui soulignent que pour l'intérêt de l'enfant il est nécessaire qu'il reste scolarisé à Sainte Christie.

Je souhaite obtenir la garde exclusive afin d'amener mon fils avec moi au cas où je devrais quitter Auch pour raisons professionnelles.
L'avocate qui traite mon dossier m'indique que j'ai très peu de chance d'obtenir cette garde exclusive. Qu'il faudrait que j'apporte la preuve qu'il serait mieux dans une autre école que dans celle actuelle, que pour le bien être de l'enfant il serait préférable qu'il vive avec sa mère..ect....

Je souhaiterais avoir votre avis et vos conseils quant à ma ligne de défense...

Merci de votre aide

Par Visiteur

Madame,

Effectivement le problème est délicat. Étant donné que vous n'avez pas la garde principale de votre fils il me semble difficile de faire accepter au père un changement d'établissement puisqu'en l'état actuel des choses l'école de votre fils est plus près de son lieu de résidence.
Je pense qu'il faudrait agir en deux temps: tout d'abord sollicité la garde exclusive et ensuite proposer un changement d'établissement scolaire.
Cependant il est fort probable que le juge accorde une garde alternée plutôt qu'un changement radical de mode de garde (jusqu'à présent le père avait la garde exclusive) e et en cela malheureusement je rejoins votre avocate.
Si le juge vous accorde la garde alternée, il est fort probable qu'il aille dans le sens de votre mari en constatant que l'école actuelle présente des avantages non négligeables.
Obtenir la garde alternée serait déjà une première étape et en cas de changement professionnel vous sera toujours temps de revoir la question de l'établissement scolaire et d'en discuter avec le père.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Nous sommes déjà en garde alternée...une semaine chez moi, une semaine chez mon ex compagnon. Mais cette garde alternée n'était pas officielle. Cela s'est fait à l'amiable entre mon ex et moi.
Nous allons passer devant le juge pour qu'une décision de justice soit rendue.
D'après ce que vous me dites, il est fort probable que le JAF confirme la garde alternée, auquel cas il n'y aura pas de changement pour moi.
Si je souhaite la garde exclusive comment dois-je argumenter mon choix, comment dois-je orienter mon choix ?
J'ai bien compris que pour le changement d'école il sera plus difficile de l'obtenir sauf si j'apporte la preuve que la nouvelle école aura des avantages non négligeables où qu'il subit des agressions de la part de ses petits camarades de classe.

Merci de votre aide

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Nous sommes déjà en garde alternée...une semaine chez moi, une semaine chez mon ex compagnon. Mais cette garde alternée n'était pas officielle. Cela s'est fait à l'amiable entre mon ex et moi.
Nous allons passer devant le juge pour qu'une décision de justice soit rendue.
D'après ce que vous me dites, il est fort probable que le JAF confirme la garde alternée, auquel cas il n'y aura pas de changement pour moi.
Oui effectivement il y a de fortes chances que le juge confirme ce qui est déjà en place sauf à démontrer que cela ne correspond pas au bien être de votre enfant.

Si je souhaite la garde exclusive comment dois-je argumenter mon choix, comment dois-je orienter mon choix ?
Faites vous allusion au fait que vous désirez avoir la garde principal et attribuer au père des week end de garde ainsi qu'une répartition des vacances ou bien entendez vous par garde exclusive le retrait de tout droit de garde au père?

Bien cordialement

Par Visiteur

Je souhaite la garde exclusive avec we et vacances scolaires partagés. Je ne désire pas priver son père de relations avec son fils.
Je veux juste pouvoir déménager avec mon fils si ma situation professionnelle l'exige.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

je souhaite la garde exclusive avec we et vacances scolaires partagés. Je ne désire pas priver son père de relations avec son fils.
C'est bien ce que j'avais compris et vous avez parfaitement raison.

Je veux juste pouvoir déménager avec mon fils si ma situation professionnelle l'exige.
J'entends bien mais le souci est qu'à l'heure actuelle vous ne pouvez faire valoir cet argument car votre situation professionnelle est inchangée. Cependant vous pouvez en faire part au juge et également démontrer que la garde alternée n'est plus la meilleure chose pour votre enfant.
Si le juge entérine la garde alternée, vous pourrez toujours en cas de changement dans votre vie professionnelle le saisir à nouveau afin de réexaminer la situation.

Bien cordialement